

STATUTS

DE LA

PROVINCE DU CANADA

PASSÉS DANS LA

VINGT-SIXIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE SA MAJESTÉ

LA REINE VICTORIA,

ET DANS LA SECONDE SESSION DU SEPTIÈME PARLEMENT DU CANADA,

Commencée et tenue à Québec le Douzième jour de Février, en l'année de
Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-trois.



SON EXCELLENCE

LE TRES-HONORABLE CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK,
GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

QUEBEC

IMPRIMÉS PAR GEORGE DESBARATS ET MALCOLM CAMERON,
IMPRIMEUR DES LOIS DE SA TRES-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.

Anno Domini, 1863.